

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20221109-DEL-2022-48-DE
Date de télétransmission : 16/11/2022
Date de réception préfecture : 16/11/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE
Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel
THEYS - Guy TOUZET**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-48

OBJET : CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 - INGÉNIERIE POSTE THÉMATIQUE CHEF DE PROJET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2023

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les territoires de projet, le PETR du Pays Monts et Barrages est engagé dans un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

Il rappelle que le projet de territoire pour la période 2021-2026 a été défini en 2021. Une série d'enjeux, d'orientations stratégiques et d'objectifs opérationnels ont permis aux parties prenantes du territoire de définir une stratégie de développement qui intègre largement le développement économique du territoire. Une animation dédiée est nécessaire à l'accompagnement du projet économique. Cette animation sera assurée par un Chef de projet développement économique et social à compter du 1^{er} janvier 2023. Il assurera aussi l'animation d'un objectif prioritaire de la Stratégie locale de Développement pour la période programmation européenne 2021-2027 (0,3 ETP), sous réserve du conventionnement du GAL avec l'Autorité de Gestion des fonds européens.

Il est donc proposé de solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2023 pour le poste de Chef de projet développement économique et social, selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montants	Financements prévisionnels	Montants
Salaires et charges	44 755,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (50 % de 0,7 ETP)	15 664,25 €
		FEDER OS5 (2021-2027)	10 741,20 €
		Autofinancement PETR du Pays Monts et Barrages	18 349,55 €
Total	44 755,00 €	Total	44 755,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**